

L'association d'aide à Domicile

L'association participe au maintien à domicile des personnes âgées mais peut aussi intervenir chez tous les particuliers demandeurs d'entretenir leur habitation. L'association élabore les dossiers et recherche d'aides financières éventuelles, auprès des caisses de retraite prend en charge toutes les contraintes liées au fait d'être employeur d'une personne à domicile.

L'association S.A.A.D MORVAN est joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.